

LABORATOIRE DE MÉCANIQUE

SOLS, STRUCTURES et MATÉRIAUX

Pierre EVESQUE

Directeur de Recherche CNRS

☎ 33 -(0)1 41 13 12 18 & 33 -(0)1 43 50 12 22

Fax : 33 (0)1 41 13 14 42

e-mail : pierre.evesque@ecp.fr

Châtenay-Malabry, le 22 Octobre 2012

Dr. Médecin du travail,
Délégation Paris B
Observatoire de Paris
Bat B RDC , 01 40 51 21 81
77 av Denfert-Rochereau
75014 Paris

Cher Docteur,

Je suis ennuyé par la tournure que prennent mes relations avec mon directeur de laboratoire dans ses fonctions. Ses réponses me semblent souvent très partiales avec une volonté de jugement qui s'assimile à mon avis à de la discrimination et du harcèlement. Il me répète souvent que je parle trop fort, surtout quand il voudrait que je me taise pour éviter des arguments contestataires. Certaines de ses demandes sont répétées, et imposées comme des ordres alors que je suis incapable de les traiter sérieusement et que l'aide du laboratoire est nulle. Je vais donner quelques exemples (§-1-6), je terminerai (§-7) en vous demandant, Cher Docteur, ce qui, dans mon dossier médical pourrait ne pas étayer mes dires, ou au contraire pourrait être rajouté pour améliorer la compréhension du dossier et faciliter la résolution de mes problèmes.

Cette lettre contient en plus 10 annexes (en plus de l'annexe 11 récapitulative des problèmes). Les annexes 1-5 comportent les échanges sur le contrat FCB d'étude du broyage; l'annexe 6 reporte une partie du PV du conseil de labo du 3/9/2012; mes Rapport CNRS à 2ans (2011) et Rapport CNRS à 2,5 ans (2012) sont contenus dans l'annexe 7. L'annexe 8 est un exemple d'application de déontologie scientifique qui ne semble être utilisé que dans de trop rares cas alors que son application devrait être courante; ceci réglerait définitivement les problèmes tels que ceux rencontrés par Poudres & Grains. L'annexe 9 est un document extrait de mon dossier CNRS, que je ne comprends pas, ayant été pendant plus d'un an à l'umr 135. Enfin, je terminerai (§-10) en vous demandant, Cher Docteur, ce qui, dans mon dossier médical pourrait ne pas étayer mes dires, ou au contraire pourrait être rajouté pour améliorer la compréhension du dossier et faciliter la résolution de mes problèmes.

1) futur (?) contrat FCB

Par exemple (voir Annexe 1-2), dans le cas de la négociation avec Five-FCB, sur un projet de recherche qui me tient à coeur, et que j'ai initié, je me suis aperçu que certaines questions auraient pu être du ressort de Carol si elle connaissait le travail de traitement réel des contrats et disposait d'un peu d'autonomie, puisque je me suis aperçu qu'il est probablement possible d'adjoindre des articles à l'accord de confidentialité du CNRS pour le rendre conforme à la demande de Five FCB; mais aucune proposition de la direction du laboratoire n'a été faite dans ce sens; bien au contraire, M.] et C. (cf le mail joint) voulaient que je réponde à leurs questions mal posées et que j'envoie un projet de confidentialité bâclé, incompatible avec les demandes réelles de Five-FCB. Ils ont refusé la proposition d'accord de FCB, dont j'avais pourtant

demandé l'analyse par CRSA dès réception (voir mail à H.] du 20/9/2012 à 8h:26 avec copie à la DR5, donnant l'avis de Mme).

J'avais choisi de montrer cet accord à CRSA (Mme) compte-tenu de ses compétence et réactivité reconnues, et parce que FCB m'avait parlé d'Armine, société d'économie mixte (?) créée pour gérer les contrats X, Mine, Ponts, très proche des pratiques de CRSA.

Depuis le directeur n'a cessé de m'embarrasser avec cette question de confidentialité, me proposant sans alternative un modèle CNRS inadéquate, limitant la co-responsabilité de mon administration et du directeur de laboratoire. Ce modèle ne convenant pas, j'ai demandé de passer par CRSA; refus du directeur. J'ai avancé la possibilité d'utiliser le contrat de gestion CNRS-ECP de l'umr 8579, que je n'ai malheureusement pas en ma possession. La copie de ce contrat et des avenants m'a été refusée par le directeur (voir mon mail du 3/10/2012 et la réponse-mail de HBD du 8/10/2012 à 10:28).

Au contraire C. m'a toujours affirmé qu'"elle ne connaissait pas le contrat de gestion CNRS-ECP de l'umr et que c'était au dessus de ses compétences". Le directeur, quant à lui, a refusé de me le communiquer. Je ne comprend pas comment on peut proposer d'écrire de tels accords sans savoir en quels termes on est géré.

Devant cette obstruction j'ai demandé l'aide du Délégué. CRSA refuse tout aide maintenant. J'ai demandé donc de l'aide à la commission européenne, devant l'incapacité locale. Parallèlement, j'ai envoyé le 9/10/2012 à FCB une proposition de travail avec son coût. Elle a été acceptée le 10/10/2012 à 7h du matin par FCB moyennant une petite modification que je viens d'intégrer (16/10/2012). Depuis je n'ai plus de nouvelle de FCB, mais j'ai appris de A. qu'elle était maintenant en pourparler avec F. , peut-être/probablement via S. (commission 5 CNRS) et Ph (ex directeur adjoint du SPI), et proposait d'intégrer au plan de travail un centralien en fin de master MSROE.

Je note enfin que le Délégué Régional, à qui j'ai répercuté ma demande d'information sur le contrat de cotutelle de l'umr 8579, m'a répondu, sous couvert de mon supérieur, qu'un exemplaire était au laboratoire. J'attends donc...

Voilà en résumé pour le contrat FCB. C'est maintenant du ressort des gestionnaires.

2) Discussion avec le Directeur:

Les discussions avec le Directeur de mon laboratoire sont devenues très rares, et en présence de C. , en stage d'embauche CNRS, ou via le conseil du laboratoire. Elles se terminent inexorablement par une maximisation de mes difficultés oratoire.

Je suis en rééducation thérapeutique depuis plusieurs années à cause de cela (j'ai eu un infarctus et AVC (qui ont permis aussi de caractériser mes troubles). C'est un mal dont j'ai toujours souffert depuis mon enfance, qui a perturbé mes capacités sportives et relationnelle (danse, marche militaire,...). Même l'armée a su s'adapter. Il est étrange qu'"on" se plaigne vraiment de mes problèmes que depuis qu'ils ont été découverts et depuis que je les ai déclarés. Je trouve inadmissible qu'on utilise ce déficit pour m'atteindre dans mon intégrité. C'est un acte de racisme inhumain et inadmissible par une administration sereine et volontariste d'intégration. Je remarque que ce travail de sape est mené par des Professeurs qui devraient avoir un minimum de pédagogie.

Pour preuve:

Point V du Conseil de laboratoire du 3/9/2012.

PV de discussion de H. (joint en Annexe 1)

Autres lettres et e-mails.

Le travail thérapeutique a porté en grande partie ses fruits: même si il reste des séquelles visibles, je pense contrôler beaucoup mieux mes essoufflements,... surtout quand on me le fait remarquer et qu'on accepte la discussion en me laissant reprendre mon souffle. (cf. Thérapeutes: Dr (neurologue), Mme (orthophoniste)). Je suis toute fois toujours en thérapie à raison d'1/2 séance par semaine.

Enfin, à propos du PV de discussion du 3/10/12 (de l'Annexe 1), je note qu'au point (1), H.] ne mentionne pas (i) l'accord de confidentialité (AC) proposé par FCB (dès le 19/9), que je lui ai envoyé, qu'il ne mentionne pas (ii) l'e-mail de M. (du 28/9, Annexe 5), que je lui ai fait parvenir et qui explique l'intérêt pour FCB et le fond du contrat, (iii) qu'il refuse de mentionner le manque d'assistance de la part du Délégué et de lui-même vis-à-vis du contrat CNES, (iv) qu'il était 17h15 quand je me suis levé pour partir (en souriant) et en ajournant la discussion, constatant qu'on n'avancait plus (et que Carole devait partir). Je pense enfin que j'ai fait mieux qu'eux deux pour résoudre le problème puisque le 10/10 l'affaire était bien avancée (cf. Annexe 4), bien que le contrat fut emmêlé grâce à leurs questions mal venues et mal posées sur l'AC. En point (2), je remarque que l'AC type du CNRS est loin du projet FCB. Enfin, j'ai réussi à contrôler assez bien mon souffle et ma diction lors de cette discussion. Le Directeur du laboratoire ne semble même pas s'en émouvoir ou s'en intéresser.

Pour ces raisons je demande que les prochaines discussions avec mon directeur se passent dans mon bureau D112, avec témoins auditifs D. AS et D. , et avec caméra, ou que le cnrs propose et apporte une solution scientifique à ce problème de rumeur et de faux constat.

Voir aussi l'état historique de l'AC (annexe 3), (autres échanges d'e-mails (annexe 2) ma proposition pour FCB (Annexe 4), et le mail d'intérêt initial de M. (Annexe 5).

3) Problème récurrent de gestion administrative de F. (voir mon e-mail de Sept-Oct.)

4) Changement de bureau:

J'ai fait appel au médecin du travail (E.) plusieurs fois pour éviter ce changement. Mon bureau se trouve près de responsables du laboratoire ou du département, qui ne peuvent pas nier être au courant de mon stress comme cela, et aussi près d'autres personnes m'aidant dans ma rééducation, et servant de limiteur, par rappel à l'ordre compatissant.

5) Problème récurrent d'hygiène et sécurité

Je trouve impossible de faire le point réel sur les problèmes rencontrés dans le cadre de l'hygiène et de la sécurité au laboratoire, à partir des écrits administratifs (Conseil de Laboratoire et cahier hygiène et sécurité). Par exemple les noms des personnes responsables de manip ou de salles n'avaient pas été modifiés depuis 2008. Le dossier du nouvel arrivant a disparu du site... (cf. Lettres RAR au dir. ECP et Délégué); cela a posé un problème à F. et à moi en 2010.

6) Problèmes récurrents de refus d'ordre du jour et de refus d'amendement des PV des CL et autres conseils.

Refus d'information (2 demandes RAR sur des commandes et factures, sur l'hygiène-sécurité, sur le règlement/convention de gestion de l'umr 8579 entre l'ecp-cnrs.

Refus de parler déontologie. Refus de répondre à des demandes d'application de la déontologie par le CNRS.

7) Questions:

Pourriez-vous me dire ce qu'il manque à mon dossier médical pour que mes affirmations soient prises clairement en compte. (Témoignages de thérapeute, diagnostics médicaux, preuves écrites, complément de dossier,...).

Merci aussi de souligner les points particuliers abordés ici sur lesquels vous souhaiteriez intervenir, ou avoir quelques précisions. Je me permettrai de vous en rédiger une version plus élaborée.

J'aimerais aussi avoir copie de mon dossier médical en votre possession pour en connaître son état et lui ajouter au besoin certains certificats qui manqueraient.

Je vous prie de croire, Cher Docteur, à ma haute considération. Merci aussi de veiller à la confidentialité de ce document.

Pierre Evesque

PS.1 : Outre ces lettres RAR sur la responsabilité des manip, j'ai fait deux demandes RAR au directeur du laboratoire début octobre: une pour avoir connaissance d'une commande litigieuse sur des crédits mi-lourds, l'autre sur l'accord de gestion CNRS-ECP servant de base à l'administration de l'UMR 8579.
Je pense demander l'aide de la CADA.

PS2: J'aimerais avoir copie de mon dossier médical, ou pour le moins la liste des pièces et e-mails de ce dossier.

ANNEXES

Les annexes 1-5 contiennent l'essentiel des discussions et e-mails relatifs au "futur contrat" d'étude du broyage avec FCB. L'annexe 6 est relatif au Conseil de laboratoire du 3/9/2012, et en particulier au traitement de mon cas, comme étant flagrant d'une déviance, sans possibilité de me défendre. **La participation au Conseil de laboratoire est un droit et un devoir**, ce que semble oublier (i) l'administration du CNRS, (ii) la direction de l'ECP, (iii) le directeur du laboratoire et (iv) les anciens directeurs du laboratoire encore présents dans le laboratoire, ainsi que (v) le personnel assistant au conseil, de laboratoire.

L'annexe 7 est constitué de mes rapports CNRS à 2 ans (2010) et à 2,5ans (2011) qui comportent plus de détails sur les problèmes passés (contrat CNES, problèmes Poudres & Grains, relation avec le comité national, infarctus, AVC, F. , atelier de mécanique). L'annexe est une application particulière de la déontologie, malheureusement, sans volonté de généralisation, sans possibilité de réponse et sans vérification futur des allégations. L'annexe est, comme je le dis dans son entête "une attestation bizarre présente dans mon dossier cnrs".

Enfin l'annexe 11 résume une partie des problèmes que je rencontre.

Annexe 1: e-mail critique de mon Directeur

----- Message original -----

Sujet:Re: accord de confidentialité et FCB

Date :Wed, 03 Oct 2012 15:18:44 +0200

De :Hachmi <[redacted]@ecp.fr>

Pour :Pierre Evesque <[redacted]@ecp.fr>

Copie à :Carol <[redacted]@ecp.fr>, secrétariat DR5 <[redacted]@dr5.cnrs.fr>, Hachmi

<[redacted]@ecp.fr>

Bonjour Pierre

Je devais revenir sur l'entretien de vendredi. Ton message n'a fait que précipiter les choses.

Pour cela, je mettrai cet entretien dans son cadre et je rapporterai l'essentiel de ce qui s'y était dit et passé.

Je terminerai par une réponse à une attente exprimée dans ton message au sujet de l'Accord de Confidentialité (AC) et un commentaire général.

□ CR de l'entretien:

Pour avancer sur ton projet de partenariat, à commencer par la finalisation de l'AC avec la société Fives FCB, sujet sur lequel il me manquait de ta part des éclairages tant sur la forme que sur le fond, je t'ai proposé et tu as accepté un rdv le vendredi 28-9-2012 à 16h30 (on devait, pour rappel, en parler dès le lundi 24. Mais tu avais annulé ce premier rdv). J'ai demandé à Carol (qui a essayé de t'épauler la semaine dernière sur le sujet de l'AC) d'assister à l'entretien de vendredi.

L'essentiel de ce qui s'était passé au cours de l'entretien de vendredi est est que je t'ai bien rappelé (quand tu me laissais parler...) que, vu le rattachement du Laboratoire à l'ECP et au CNRS et vu ton appartenance au CNRS, le cadre simple, clair et naturel de ton projet est :

□ un Accord de Confidentialité CNRS-Fives FCB, que je signerai au nom du CNRS (Carol t'avais déjà montré l'accord type du CNRS),

ii) (en cas d'accord avec la société pour partir sur le projet) un contrat de partenariat, toujours dans le cadre du CNRS.

Il est inutile de mentionner ici tout ce que tu as pu dire au sujet du CNRS (et parfois de l'Ecole) et qui, désormais relève quasiment du standard de tes propos. Toutefois, je me permets de rapporter la phrase qui fut la plus surprenante pour moi (je te cite) "Je refuse tout contrat me liant au CNRS" (phrase raisonnante avec un flot d'autres,

plus habituelles, dénonçant le CNRS et son incapacité à défendre tes projets ainsi que la déontologie scientifique).

Pour m'assurer d'avoir bien saisi tes propos, je t'ai dit: "ai-je bien compris que bien que tu sois employé CNRS, tu refuses tout contrat avec ton employeur?". Alors, tu t'es levé et juste avant de sortir furieux de mon bureau, tu t'es retourné au seuil de la porte pour me gratifier d'une nième élégance, en prononçant cette phrase : "Tu ne sais pas dialoguer. Tu as besoin d'un recyclage aux techniques du dialogue"!

Voilà donc pour l'essentiel.

Je me permets simplement de rajouter qu'après cet entretien (où tu t'emportais régulièrement, comme d'habitude), je ne suis finalement pas sûr d'avoir bien saisi ce que tu voulais exactement. Et ce n'était pas faute d'avoir essayé. Je ne sais, par exemple, même plus ce qu'est ton objectif : au delà de certains propos emportés où tu disais que tu n'étais pas intéressé par un sujet de thèse, tu tenais parfois des propos où tu t'interrogeais sur le projet lui-même; voire, dans un élan de paroles, sur certains aspects de confidentialité de la société partenaire.

2. Avancer le Contrat de Confidentialité

Pour ce qui est du Contrat de Confidentialité, voici en document joint, l'AC type du CNRS dans le cas de ton projet (Carol te l'avait déjà montré la semaine dernière et nous en avons parlé lors de notre entretien). A transmettre à ton interlocuteur industriel pour :

- converger avec la société partenaire sur la base de cet accord type (n'hésite pas à demander de l'aide CNRS. Carol t'a déjà passé les coordonnées de maria gomez)
- ii) le remplir ou, du moins remplir les parties relevant du périmètre technique du projet et de toute donnée pouvant échapper à l'administration (durée, par exemple).
- iii) faire circuler pour signature

3. Commentaire générale

Enfin, pour ce que tu écris à la fin de ton message, je te laisse assumer la responsabilité de tes propos, en t'invitant à laisser les autres acteurs assumer les leurs.

Cordialement
Hachmi

Pierre Evesque wrote:

> *Bonjour Hachmi,*

>

> *Je fais suite à notre entretien de Vendredi avec Carole Simon et toi vers 16h30-17h.*

> *Merci de me faire parvenir la note de service du délégué relative au contrats extérieurs du labo qui vous a permis d'affirmer ce que vous m'avez dit. Je ne l'ai pas encore reçu.*

>

> *Ceci dit, je n'ai toujours rien reçu sur l'accord de confidentialité, pas d'original, pas de double...*

> *Quand à moi, je doute toujours que le cnrs soit la bonne instance pour faire respecter la déontologie et donc des accords de confidentialité: il n'y a pas d'instance pour cela. Enfin, il n'a pas de poids vis-à-vis du personnel ECP*

>

> *bien cordialement*

> *Pierre Evesque*

>

Annexe 2

Exemple de pv de discussion

> Le 10/10/2012 17:05, Hachmi

a écrit :

Pierre

1. Ce que je t'ai envoyé dans mon mail du 3-10-2012, 3:18PM était un modèle CNRS (type) d'accord de Confidentialité entre les CNRS (avec une UMR en appui) et un partenaire français. Je n'y ai rien proposé. L'as-tu envoyé à M. [redacted] pour avis? lui as-tu indiqué le contact CNRS (pour renseignement/échanges/amendements/convergence)?

2. Rédiger un contrat de confidentialité ne relève pas de nos compétences. C'est le travail des services idoines du CNRS et de Fives FCB. Je te rappelle ci-dessous ce que je te proposais comme démarche à suivre (point 2. de même mail du 3-10):

"2. Avancer le Contrat de Confidentialité

Pour ce qui est du Contrat de Confidentialité, voici en document joint, l'AC type du CNRS dans le cas de ton projet (Carol te l'avait déjà montré la semaine dernière et nous en avons parlé lors de notre entretien). A transmettre à ton interlocuteur industriel pour :

- i) converger avec la société partenaire sur la base de cet accord type (n'hésite pas à demander de l'aide CNRS. Carol t'a déjà passé les coordonnées de maria gomez)
- ii) le remplir ou, du moins remplir les parties relevant du périmètre technique du projet et de toute donnée pouvant échapper à l'administration (durée, par exemple).
- iii) faire circuler pour signature"

3. Il me semble qu'avec les nouveaux éléments d'avancement, il suffirait que Mr [redacted] rentre en contact avec Madame [redacted] pour converger rapidement sur les clauses de confidentialités et, en tenant compte de vos échanges, sur les éléments techniques et financiers du contrat.

Cordialement
Hachmi

Pierre Evesque wrote:

> Hachmi,

>

> Je suis évidemment d'accord pour ce contrat avec FCB; j'y travaille; j'ai répondu à toute leur demande.

> Ci-joint ma lettre de proposition d'hier soir. Elle a reçu une réponse ce matin de M. [redacted] (6/50).

> Résultat: quasi accord, mais avec demande de regard pour l'embauche de l'étudiant, ce que j'ai accepté.

>

> Ci-joint la proposition dans l'état d'hier avec le projet d'études et le coût.

>

>

> Pour le problème de confidentialité, les clauses que j'ai discutées oralement avec M. [redacted] me semble légèrement différentes de celles que tu proposes.

> Par contre, ces clauses étaient en accord avec CRSA.

>

> Comme je te l'ai dit, je n'ai jamais été en charge de la rédaction des clauses de confidentialité. C'était M. [redacted]

> Je vous laisse donc le soin de régler ce problème comme je le lui dis dans la proposition.

> Je ne suis pas compétent pour rédiger de tels accords; je pense que Carol ne l'est pas non plus malgré ses trois jours de formation.

> Peut-être faut-il amender le contrat CNRS,.... chose que je ne sais pas faire. Pour moi, voyons d'abord ce que propose FCB; on ira plus vite qu'à se poser des taches inutiles.

>
>
> *Ceci dit, je trouve que le contrat CNRS que tu m'as fait parvenir nie les engagements de rigueur déontologique que ce dernier a signé avec le Commission européenne sur la charte européenne de la recherche: non seulement le CNRS se refuse d'intervenir dans les problèmes de déontologie, mais aussi dans ceux encore plus légitime d'épauler ses employés vis à vis d'une illégalités de leur paires, d'autres intervenants..... Le projet de contrat de M.Devroe, vu par CRSA, est bien plus précis...*
> *Je demande donc l'avis de la Commission européenne à cet égard pour savoir ce qu'elle en pense.*
>
> *bien à toi.*
>
> *Pierre*
>

>

> **Le 09/10/2012 10:06, Hachmi] a écrit :**

>> Pierre

>>

>> Tu n'as pas dû le faire exprès, mais tu as écrit ta dernière réponse comme retour à mon mail de 10:28AM et non celui de 1:32PM.

>> Suivre et comprendre des échanges avec toi est déjà compliqué, en rompre la continuité complique davantage la compréhension. Merci d'y prêter attention.

>>

>> Pour rappel, le rdv de vendredi avait pour objectif principal de comprendre ton nouveau projet de recherche et préciser le cadre administratif de ses étapes.

>> Mon écoute y était surtout très attentive.

>>

>> Pour ma part, je ne vois ni "mise en demeure", ni "accusation" et encore moins un "empêchement de travailler". Je pourrais tenter encore une fois te demander, soit des éléments factuels te permettant ces allégations, soit d'arrêter cette façon d'être et de faire improductive et conflictuelle. Mais comme je n'ai eu aucun retour positif sur mes autres requêtes et qu'au contraire, je continue à recevoir des messages accusateurs et calomniant (avec copie quasi systématique aux hiérarchies) dont le traitement, même partiel, me coûte un temps démesuré, avec des répercussions et sur l'exercice de ma responsabilité de Directeur de l'UMR8579, et sur ma fonction d'enseignant-chercheur, je suis dans le regret de t'informer que je demanderai officiellement aux instances du CNRS qu'il soit mis fin, par tous les moyens légaux, à ces agissements, générateurs, au delà des préjudices causés à ma personne propre, d'un dysfonctionnement du Laboratoire, reconnu et acté par les membres du Conseil du Laboratoire lors son dernier conseil du 3 septembre 2012.

>>

>> Pierre, on peut dire, écrire et faire librement des choses au sein d'un groupe. Mais on se doit de faire un choix clair : soit assumer en toute responsabilité ce que l'on dit écrit ou fait, soit ne pas l'assumer (pour des causes diverses); chacun de ces choix induisant des conclusions qui s'imposent, dans l'intérêt de tous.

>>

>>

>> Cordialement

>> Hachmi

>>

>> *Pierre Evesque wrote:*

>>>

>>> *Rebonjour*

>>>

>>> *Je te pose une question factuelle et tu me réponds en polémiquant et en multipliant des exigences sans rapport avec la question.*

>>> *Je connais le procédé, tu en uses systématiquement en conseil de labo,... et dans les "discussions".*

>>>>
>>> *Je n'ai pas l'intention de répondre à ces mises en demeure. Ce serait accepter le rôle d'accusé que le compte rendu pour le moins surprenant que tu m'as envoyé de notre entretien cherche à m'imposer. C'est trop facile de sortir des phrases de leur contexte et d'interpréter au pied de la lettre des formules passionnées et cela ne relève guère de l'écoute bienveillante qui devrait être de règle.*

>>>>
>>> *Je précise seulement au sujet de mes prétendues contradictions dans mon projet de contrat qu'il peut m'échapper des soupirs de découragement quand je vois que tout est fait pour m'empêcher de travailler et me pousser vers la sortie.*

>>>>
>>> *Pierre*

>>>>

>>>>

>>>> *Donc je confirme mon intérêt pour ce contrat pour lequel le modèle CRSA me semble nettement plus adapté.*

>>>>

>>>> **Le 08/10/2012 10:28, Hachmi** a écrit :

>>>>> Cher collègue,

>>>>>

>>>>> Ni Carol ni moi ne t'avons parlé d'une quelconque "note de de service du délégué concernant les contrats". Quand cesseras-tu cette pratique d'invention de propos?

>>>>>

>>>>> En revanche,

>>>>> i) Je t'ai bien demandé de faire passer l'accord de confidentialité par le CNRS, en te joignant le prototype CNRS, parfaitement adapté au projet concerné.

>>>>> ii) Tu as bien exprimé lors de la réunion de vendredi 28-9-2012 que tu "refuses tout contrat te liant au CNRS" et je te demande des explications claires sur cette position.

>>>>> iii) Je te demandes également des excuses au sujet des propos que tu m'as tenus.

>>>>> iv) Enfin, j'attends de toi un retour constructif sur ton projet : veux-tu réaliser ce projet avec Fives FCB, oui ou non? et si oui, dans quel cadre?

>>>>>

>>>>> Sans retour de ta part sur ces différents points, je me verrais obligé d'arrêter d'accorder davantage de temps à tes messages et tes interventions qui, peu constructives en général et régulièrement inscrites dans une recherche de conflit, coûtent déjà beaucoup de temps au Laboratoire, dans un contexte où, nous devrions tous mobiliser toutes nos énergies positives et constructives.

>>>>>

>>>>> Cordialement

>>>>> Hachmi

>>>>>

>>>>> *Pierre Evesque wrote:*

>>>>>> *Hachmi,*

>>>>>>

>>>>>> *merci de ton mail. Mais je n'ai pas eu ma réponse (cf. mon mail du 3/10: Merci de me faire parvenir la note de service du délégué relative au contrats extérieurs du labo qui vous a permis d'affirmer ce que vous*

>>>>>> *m'avez dit. Je ne l'ai pas encore reçu.).*

>>>>>>

>>>>>> *J'ai donc été obligé de la demander à l'ECP, à CRSA et au Délégué. J'espère avoir les documents bientôt.*

>>>>>>

>>>>>> *amicalement*

>>>>>> *Pierre*

>>>>>>

>>>>> *PS1: FCB devait m'envoyer les documents de confidentialité; j'attends donc leur réponse. Je prépare les couts*

>>>>>

>>>>> *PS2: Pour le reste de ton e-mail, je te répondrai plus tard*

>>>>>

=====

=

>>>>>

>>>>>

>>>>> **Le 03/10/2012 15:18, Hachmi]**

a écrit :

>>>>> Bonjour Pierre

>>>>>

>>>>> Je devais revenir sur l'entretien de vendredi.

>>>>> Ton message n'a fait que précipiter les choses.

>>>>>

>>>>> Pour cela, je mettrai cet entretien dans son

>>>>> cadre et je rapporterai l'essentiel de ce qui

>>>>> s'y était dit et passé.

>>>>> Je terminerai par une réponse à une attente

>>>>> exprimée dans ton message au sujet de l'Accord

>>>>> de Confidentialité (AC) et un commentaire général.

>>>>>

>>>>> 1. CR de l'entretien:

>>>>>

>>>>> Pour avancer sur ton projet de partenariat, à

>>>>> commencer par la finalisation de l'AC avec la

>>>>> société Fives FCB, sujet sur lequel il me

>>>>> manquait de ta part des éclairages tant sur la

>>>>> forme que sur le fond, je t'ai proposé et tu as

>>>>> accepté un rdv le vendredi 28-9-2012 à 16h30 (on

>>>>> devait, pour rappel, en parler dès le lundi 24.

>>>>> Mais tu avais annulé ce premier rdv). J'ai

>>>>> demandé à Carol Simon (qui a essayé de t'épauler

>>>>> la semaine dernière sur le sujet de l'AC)

>>>>> d'assister à l'entretien de vendredi.

>>>>>

>>>>> L'essentiel de ce qui s'était passé au cours de

>>>>> l'entretien de vendredi est est que je t'ai bien

>>>>> rappelé (quand tu me laissais parler...) que, vu

>>>>> le rattachement du Laboratoire à l'ECP et au

>>>>> CNRS et vu ton appartenance au CNRS, le cadre

>>>>> simple, clair et naturel de ton projet est :

>>>>>

>>>>> i) un Accord de Confidentialité CNRS-Fives FCB,

>>>>> que je signerai au nom du CNRS (Carol t'avais

>>>>> déjà montré l'accord type du CNRS),

>>>>> ii) (en cas d'accord avec la société pour partir

>>>>> sur le projet) un contrat de partenariat,

>>>>> toujours dans le cadre du CNRS.

>>>>>

>>>>> Il est inutile de mentionner ici tout ce que tu

>>>>>> as pu dire au sujet du CNRS (et parfois de
>>>>>> l'Ecole) et qui, désormais relève quasiment du
>>>>>> standard de tes propos. Toutefois, je me
>>>>>> permets de rapporter la phrase qui fut la plus
>>>>>> surprenante pour moi (je te cite) "Je refuse
>>>>>> tout contrat me liant au CNRS" (phrase
>>>>>> raisonnable avec un flot d'autres, plus
>>>>>> habituelles, dénonçant le CNRS et son incapacité
>>>>>> à défendre tes projets ainsi que la déontologie
>>>>>> scientifique).

>>>>>>
>>>>>> Pour m'assurer d'avoir bien saisi tes propos, je
>>>>>> t'ai dit: "ai-je bien compris que bien que tu
>>>>>> sois employé CNRS, tu refuses tout contrat avec
>>>>>> ton employeur?". Alors, tu t'es levé et juste
>>>>>> avant de sortir furieux de mon bureau, tu t'es
>>>>>> retourné au seuil de la porte pour me gratifier
>>>>>> d'une nième élégance, en prononçant cette phrase
>>>>>> : "Tu ne sais pas dialoguer. Tu as besoin d'un
>>>>>> recyclage aux techniques du dialogue"!

>>>>>>
>>>>>> Voilà donc pour l'essentiel.
>>>>>> Je me permets simplement de rajouter qu'après
>>>>>> cet entretien (où tu t'emportais régulièrement,
>>>>>> comme d'habitude), je ne suis finalement pas sûr
>>>>>> d'avoir bien saisi ce que tu voulais exactement.
>>>>>> Et ce n'était pas faute d'avoir essayé. Je ne
>>>>>> sais, par exemple, même plus ce qu'est ton
>>>>>> objectif : au delà de certains propos emportés
>>>>>> où tu disais que tu n'étais pas intéressé par un
>>>>>> sujet de thèse, tu tenais parfois des propos où
>>>>>> tu t'interrogeais sur le projet lui-même; voire,
>>>>>> dans un élan de paroles, sur certains aspects de
>>>>>> confidentialité de la société partenaire.

>>>>>>
>>>>>> 2. Avancer le Contrat de Confidentialité
>>>>>> Pour ce qui est du Contrat de Confidentialité,
>>>>>> voici en document joint, l'AC type du CNRS dans
>>>>>> le cas de ton projet (Carol te l'avait déjà
>>>>>> montré la semaine dernière et nous en avons
>>>>>> parlé lors de notre entretien). A transmettre à
>>>>>> ton interlocuteur industriel pour :
>>>>>> i) converger avec la société partenaire sur la
>>>>>> base de cet accord type (n'hésite pas à demander
>>>>>> de l'aide CNRS. Carol t'a déjà passé les
>>>>>> coordonnées de maria gomez)
>>>>>> ii) le remplir ou, du moins remplir les parties
>>>>>> relevant du périmètre technique du projet et de
>>>>>> toute donnée pouvant échapper à l'administration
>>>>>> (durée, par exemple).
>>>>>> iii) faire circuler pour signature

>>>>>>
>>>>>> 3. Commentaire générale
>>>>>> Enfin, pour ce que tu écris à la fin de ton
>>>>>> message, je te laisse assumer la responsabilité
>>>>>> de tes propos, en t'invitant à laisser les
>>>>>> autres acteurs assumer les leurs.
>>>>>>
>>>>>> Cordialement
>>>>>> Hachmi
>>>>>>
>>>>>>

>>>>>> *Pierre Evesque wrote:*

>>>>>>> *Bonjour Hachmi,*
>>>>>>>
>>>>>>> *Je fais suite à notre entretien de Vendredi*
>>>>>>> *avec Carole Simon et toi vers 16h30-17h.*
>>>>>>> *Merci de me faire parvenir la note de service*
>>>>>>> *du délégué relative au contrats extérieurs du*
>>>>>>> *labo qui vous a permis d'affirmer ce que vous*
>>>>>>> *m'avez dit. Je ne l'ai pas encore reçu.*
>>>>>>>
>>>>>>> *Ceci dit, je n'ai toujours rien reçu sur*
>>>>>>> *l'accord de confidentialité, pas d'original,*
>>>>>>> *pas de double...*
>>>>>>> *Quand à moi, je doute toujours que le cnrs soit*
>>>>>>> *la bonne instance pour faire respecter la*
>>>>>>> *déontologie et donc des accords de*
>>>>>>> *confidentialité: il n'y a pas d'instance pour*
>>>>>>> *cela. Enfin, il n'a pas de poids vis-à-vis du*
>>>>>>> *personnel ECP*
>>>>>>>
>>>>>>> *bien cordialement*
>>>>>>> *Pierre Evesque*

Annexe 3 :
Résumé historique du contrat Fives-FCB-Devroe

- le 18/9/2012: Je visite FCB Lille, M. []
- Le 19/9/2012: je reçois le projet d'accord de FCB, que je montre à H. [] et à CRSA. Je parle aux étudiants du Master (en visite) du projet.
- 9/10 et 10/10 puis 16/12: projet de contrat envoyé à FCB, accepté par FCB... et révisé (cf Annexe 4)
- Le 16/10/2012, je reçois l'accusé de réception de ma lettre au Délégué via une lettre du Délégué sous couvert de mon directeur. (pour la convention cnrs-ecp de l'umr 8579)
- Le 16/10/2012, j'actualise le projet de collaboration Five-FCB (M. []) et l'envoi aux partenaires (H. [] , A. [] , F. [] , C. []).
- Le 18/10/2012: j'apprends de A. [] qu'elle a déjà parlé à un étudiant centralien du Master MSROE, qui finit son master en décembre 2012.

Action récente de C. [] du 18/10/2012 à 10:02

à ma question: mail: *Le 18/10/2012 09:48, Pierre Evesque a écrit :*

*Bonjour,
où en est le contrat FCB? Il devrait se faire.
merci donc de me tenir au courant quand FCB enverra sa proposition, ou de toute initiative dont je ne serai pas au courant et qui le remette en cause ou qui l'aurait remis en cause.*

Toujours en instance: demande d'exemplaire du contrat ecp-cnrs-umr.

*bien cordialement
Pierre*

Bonjour Pierre,

Aucune nouvelle du contrat FCB de mon côté. As-tu déjà envoyé à FCB la proposition financière? D'après ton message, je déduis qu'une proposition doit nous parvenir prochainement par courrier. Evidemment tu seras informé aussitôt.

Concernant ta demande d'exemplaire du contrat ECP-CNRS-UMR, elle dépasse le cadre du laboratoire (et donc de mon périmètre), je l'ai donc relayée. J'ai été avisée hier que la question est à l'étude. Je te tiendrai au courant dès que j'aurai un retour bien entendu.

Bonne journée,

Carol []

Annexe 4:

**Proposition d'étude avec FCB
Pour un Contrat entre FCB Fives, (M.) et Lab MSSMat,
(P.Evesque)**

Proposée et rédigée par P. Evesque le 9/10/2012, acceptée le 10/10/2012 par FCB avec modification sur les conditions d'embauche et reformulée le 16/10/2012

À l'intention de M. :

Responsable scientifique du projet : P. Evesque,
Autres participants probables : A. , F.

Thème et But du contrat :

Etude du broyage et du concassage en grandeur nature sur modèles industriels.

Ceci concerne le projet d'encadrement d'une thèse sur le broyage et le concassage. Les données industrielles seront produites en interne par les industriels eux-mêmes sur leur broyeurs d'expérimentation et de présentation soit sur leur proposition, soit sur des conditions *ad hoc* proposées par le laboratoire collaborateur, l'étudiant en thèse ou en stage pouvant participer à cette production de résultats.

D'autres études expérimentales utilisant des systèmes plus réduits, des parties de procédés à caractériser pourront être aussi produites par le laboratoire pour tenter de caractériser et quantifier certaines interprétations. Des montages très spécifiques pourront donc faire partie de la palette des expériences à mettre en œuvre au laboratoire. L'étudiant devra en fin de compte pouvoir apporter des compléments de savoir dans les domaines du mélange, de la séparation, de l'agglomération et/ou du broyage de matériaux en grains de plus ou moins grande dimension.

L'étudiant devra dans une première étape étudier la bibliographie, tant interne qu'externe, apprendre quelques techniques expérimentales de base (triaxial, effet des vibrations) et parfaire sa connaissance de la modélisation théorique.

P. Evesque

Accord de secret nécessaire :

P. Evesque, A. et F.

Adresse: Fives FCB ; 50 rue de Ticléni ; 59666 Villeneuve d'Ascq - France; Tel: +33 (0)3 20 43 77 54 - Fax: +33 (0)3 20 43 75 13 ; chrystelle.lucidarme@fivesgroup.com; www.fivesgroup.com

Proposition de contrat :

Avec FCB Five et Lab MSSMat, (MM. et Evesque)

1) Projet d'étude préliminaire : coût 10 000 € - 13 000 € HT;

Dont cout de 1 ou 2 étudiants entre 420€/mois et 800€/mois, sur 4 mois

Condition : pas de candidat chinois, FCB fera partie du comité de sélection de l'étudiant.

2) Projet d'encadrement de thèse :

A) **Embauche d'un Thésard** CIFRE 25-30 k€/an brut payé directement par FCB avec possibilité d'embauche ; condition : pas de candidat chinois, FCB fera partie du comité de sélection de l'étudiant.

À la charge directe de FCB

B) **Travail d'encadrement de thésard essentiellement par P. Evesque ;**

Mais suivi de thèse en collaboration avec A. et F.

- possibilité d'achat de matériel de broyage,
- de matériel informatique (4 ou 5 k€)
- de travaux informatiques, ou achat de licence informatique
- de faire exécuter des petits travaux d'électronique, d'usinage...
- de bibliographie, recherche sur le terrain
- de payer des vacances et le travail d'encadrement
- de relecture....
- congrès
- déplacement

coût de l'encadrement : 33 k€ HT /an durée 3ans

à payer en 4 fois 1/4 au début, 1/4 après chaque année (à modifier au besoin) .

**coût total : (99k€ + 13k€) soit 112 000 € HT
sur 4 ans.**

Châtenay-Malabry, le 16 Octobre 2012

À l'attention de M. Devroe, Fives FCB

Monsieur,

Pour faire suite à votre remarque du 10/10/2012, je suis évidemment d'accord pour que FCB fasse partie du processus d'embauche des étudiants.

Je vous confirme que je n'ai pas reçu l'accord complet de confidentialité que vous deviez m'adresser.

Ci-joint une seconde ébauche de la proposition de contrat d'étude, de son coût, telle que vous me l'aviez demandée lors de ma visite du 18 Septembre 2010, qui tient compte de vos remarques du 10/10.

Proposition d'étude *à compléter* et/ou demande et/ou correction supplémentaire.

Différentes sociétés pour traiter ce contrat sont possibles : par exemple CNRS, CRSA (équivalent de Armine pour ecp) ; peut-être aussi Aremine ou tout autre société de conseil à votre convenance. Personnellement je n'ai aucune réticence.

J'ai noté votre demande forte de confidentialité, impliquant aussi les autorités du laboratoire ou de l'École, je crois. Je la respecte. Cette requête me paraît normale. Elle peut être décisive du choix des intermédiaires.

J'attends toujours votre réponse.

Je vous prie de croire à mes salutations les plus cordiales

Pierre Evesque

Annexe 5:
Discussion FCB- P.Evesque; intérêt du contrat pour FCB
Problème de confidentialité et encouragement de M.] : (FCB)

RE : Re: accord de confidentialité le 28/09/2012 à 10:18

M. Evesque,

Ceci me paraît bien compliqué, notre objectif est simplement dans le cadre de transmission de données et de réalisation d'essais de rester propriétaires de nos résultats respectifs. Cela nous protège et cela vous protège. Cela veut dire que si pour une application spatiale vous avez développé une solution innovante qui vous appartient et que nous venions à l'appliquer et la développer conjointement sur nos problématiques elle resterait votre propriété sur toutes les applications qui ne concerne pas le broyage, dans ce cas elle serait notre copropriété avec licence gratuite pour les deux parties. Si nous venions à poser un brevet, il serait commun.

Nous demandons également d'avoir un droit de regard sur les personnes qui traiteront nos sujets pour éviter la dissémination rapide de nos travaux. L'article du ZKG est très certainement le résultat d'un "reverse engineering" d'un travail (un modèle de calcul développé sur Excel) qui avait été développé chez nous et bien sur non publié car servant à nos dimensionnements.

Notre idée c'est également d'embaucher des chercheurs de talent chez nous, les 3 dernières années j'ai embauché deux personnes qui ont réalisé des travaux théoriques dans le cadre d'un travail de projet de fin d'étude, l'une sur l'écoulement des poudres dans les silos, l'autre sur l'entraînement par friction (avec les problèmes de micro-tribologie). Je prévois d'embaucher notre chercheur CIFRE (qui travaille sur la problématique de fissuration sous forte charges). Pour simplifier, nous repérons des talents, que nous faisons mûrir dans des labos (histoire qu'ils se passionnent pour les equa.diff. les intégrales, les manips de labo...). A de très rares exceptions près, le travail dans les labos, permet d'acquérir la rigueur scientifique, la patience et la curiosité. Ce qui n'est malheureusement plus (et ici à une très forte majorité) le cas des écoles d'ingénieurs qui sont dans l'immédiateté et l'application de la solution clé en main.

Ce que je vous propose; c'est d'envoyer l'accord de confidentialité qui ne pose généralement pas de souci, avec les explications jointes. Le responsable du labo peut me contacter si nécessaire. Si dans un second temps nous passons sur une thèse CIFRE, un stage de master II, nous discuterons simplement des conditions de transmissions de documents et de leur confidentialité. Sachant, que je promeus la publication scientifique sur nos résultats et qu'il est extrêmement rare (si ça nous fait une contre publicité ou si ça divulgue des secrets de fabrication de dimensionnement) que nous refusions de publier.

Bonne Journée

S.

*De : Pierre Evesque [pierre.evesque@ecp.fr]
Envoyé : vendredi 28 septembre 2012 09:03
À : l Sébastien
Objet : Fwd: Re: accord de confidentialité
Bonjour,*

*Je dois vous informer de certains problèmes imprévus sur l'accord de confidentialité (ci-joint un échange d'e-mails avec mon directeur de laboratoire)
Je ne pourrai donc probablement pas assurer un accord de confidentialité dans ces conditions, compte tenu d'une trop grande méfiance de certains.*

*Dans ces conditions, je peux soit tenter d'autres voix légales,
_ et demander par exemple à certains de mes collègues extérieurs de m'aider à honorer nos prémices d'accord, avec l'intervention d'autres laboratoires.
_ sinon je dois me retirer.*

D'autres collègues peuvent prendre le relais ici; je doute cependant que leur méthodologie les entraînent à faire ce que j'aimerais faire, comme vous pouvez le juger d'après les thèses récentes sur le sujet.

Je pense aussi que je n'ai pas réellement besoin d'un thésard pour cette recherche.

*bien cordialement
Pierre Evesque*

Le 19/09/2012 15:07, Sébastien a écrit :

Il est d'usage que ce soit le chef du laboratoire qui signe ce type d'accord, vous êtes du fait de votre contrat de travail lié par la confidentialité.

Si vous êtes d'accord avec le texte que je vous ai proposé, je vous enverrai une proposition renseignée des informations de Fives FCB avec le signataire chez nous (classiquement notre Directeur Général).

L'accord que je vous ai soumis est celui que nous utilisons dans le groupe Fives, il est à personnaliser filiale par filiale.

Cordialement

S.

De : Pierre Evesque [pierre.evesque@ecp.fr]
Envoyé : mercredi 19 septembre 2012 13:35
À : Sébastien
Objet : Re: RE : RE : RE: TR: consultation pour broyeur de laboratoire
Rebonjour,

*Pour l'accord de confidentialité qui doit-on mettre en entête?
pour votre société?
et pour moi-même, est-ce moi personnellement? ou
ou dois-je faire signer le directeur du labo en plus?*

*bien cordialement
Pierre Evesque*

Le 19/09/2012 09:56, Sébastien a écrit :

Bonjour,

Etienne et Mathias prépare quelques documents non confidentiels, pour vous donner une idée des travaux que nous avons déjà menés.

Je vous joint également comme convenu un accord de confidentialité réciproque, pour vérifier que ce type d'accord vous convient.

Cordialement

S.Devroe

De : Pierre Evesque [pierre.evesque@ecp.fr]
Envoyé : mercredi 19 septembre 2012 09:31
À : Sébastien
Objet : Re: RE : RE: TR: consultation pour broyeur de laboratoire
Bonjour,

*Merci de votre accueil et de la visite documentée.
Je vous recontacterai début octobre comme prévu.*

Je vous prie de trouver l'article le plus complet sur le Turbulat. Il y a aussi la thèse de Nathalie et d'autres réfs sur le travail sur le turbulat.

*bien cordialement
Pierre Evesque*

Annexe 6:
Conseil du laboratoire du 3 Septembre 2012

Le pv : point 5:

V) Consultation du CL au sujet des interventions de Pierre Evesque au CL

Pierre Evesque quitte la salle.

Après un tour de table et des discussions, il s'avère que Pierre Evesque a des soucis à se contrôler et notamment à contrôler son ton de parole, son langage et son agressivité. Le Conseil estime que bien que la présence de Pierre en son sein présente un certain intérêt, elle génère clairement un dysfonctionnement du conseil. Le conseil demande donc à Pierre de trouver une solution responsable pour mettre fin à ce dysfonctionnement qu'il génère.

Il est prévu que le directeur fixe un rendez-vous à Pierre pour évoquer ce constat et avis du CL et recueillir ses premières réactions et une éventuelle proposition de solution. Il est également prévu de prévenir les instances concernées de cette discussion en envoyant notamment le compte-rendu définitif du CL de ce jour.

Fin de la séance à 17h40 (Environ 1h30, ont été consacrées au point V de l'Odj).

Mes remarques:

En début de séance, le directeur a demandé que je quitte la salle. Je quitte donc la salle, à regret . Je refuse d'agréer ce pv qui attribue des prérogatives au CL que celui-ci n'a pas, qui manque de correction et d'impartialité dans la rédaction du pv, qui ne donne qu'une version des faits et qui nie le droit de la défense..

Le 19/9/2012: ce pv est-il considéré comme correcte. Qui l'a signé. Pas moi. J'ai demandé les rectifications :

Mes Remarques sur ce PV, directement envoyées à Tous.mssmat par mail:

Le 19/10/2012 14:29, Pierre Evesque a écrit :

pour Nathalie .

copie: tous mssmat médiateur cnrs, micel , secretariat
dr5, H.]

Cela m'a l'air d'être le même pv que précédemment (*après vérification auprès cde N.*
il n'y a que 2 noms qui est ont été ajoutés vers 16h le 19/10/2012)

Pierre

Donc même remarques:

Je maintiens de mentionner au pv du CL mes demandes à savoir

1) Addenda:

- Les noms (J. et E.) que tu avais proposés au conseil pour les responsables du nouveau CR ne sont plus mentionnés.

- Le pv ne mentionne pas que j'ai demandé l'adjonction de mon témoignage 4 au pv du labo quand je l'ai remis au conseil, et que tu l'as refusé sans motif. (Ceci est aussi vrai pour certains autres de mes témoignages).

- Je réaffirme que le problème d'organisation des responsabilités des expériences et des salles n'est pas apparu en juin 2012 (comme il est dit dans le pv), mais qu'il est notoire au moins depuis 2010, que j'essaie de le faire avancer via le CL depuis 2011, via une demande au comité d'hygiène et sécurité depuis 2011 et via des lettres RAR au Directeur de l'Ecole et au Président du CNRS. Je pense que cette information mériterait pour le moins d'être notée au compte-rendu.
- Une partie des discussions sur le point 1 est occultée dans le rapport du CL, en particulier sur le manque de détail des propositions...
- Enfin je reformule mes demandes précédentes concernant les différents rapports de CL.
- Je demande de faire préciser les statuts exacts des autres conseils du labo et d'en définir leurs juridictions d'instance ; idem pour les axes.

2) Demandes futures

Enfin j'aimerais voir la comptabilité de 2010 -2011, si c'est possible.

J'aimerais aussi qu'on parle dans un prochain conseil des problèmes d'empêchement de signature, qui apparaissent de façon récurrente et non formalisée.

3) Discussion avec C. Simon du Vendredi 21/9/2012

Enfin, nous avons parlé du compte rendu de la partie du conseil à la quelle j'ai été prié de ne pas assister. Carole m'a déclaré que l'avis du Conseil n'avait pas été hostile et que seules trois personnes avaient été vraiment critiques.... C'est loin de ce que je vois maintenant écrit sur le compte-rendu.

Pourrait-on savoir si la "mention sur mon cas " a été votée,... et quelles ont été procédures de discussions.

Je n'ai toujours pas eu d'entretien avec le directeur. Je demande à ce qu'il se tienne avec un représentant syndical et les médiateurs cnrs et peut être un conseiller.

bien cordialement

Pierre

=====

Le 19/10/2012 13:59, Nathalie a écrit :

Bonjour à tous,

Je vous prie de trouver ci-joint le compte rendu du Conseil de Laboratoire du 3 septembre dernier.

Bonne lecture.

Bien cordialement,

Nathalie

--

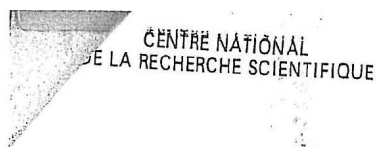
Nathalie

Assistante de Direction
Ecole Centrale Paris
Laboratoire MSS-MAT - UMR 8579

Annexe 7 :

Rapport CNRS à 2ans (2011) ; rapport cnrs à 2,5 ans (2012).

Annexes 8 : Jugement J.



DR2

ANNEE: 1989

Section: 07

Nom du chercheur: EVESQUE P.

Nom du Rapporteur désigné :

Avis du Rapporteur :

Pierre EVESQUE, 37 ans, CR1. Carrière à Paris (E.S.P.C.I. puis Université P. et M. Curie) interrompue par une année passée à Los Angeles (UCLA). Voilà ce qu'en dit De Gennes :

P. Evesque a débuté par des recherches sur les propriétés optiques d'impuretés couplées dans les solides. Ceci l'a amené à réfléchir sur divers problèmes de diffusion et de transport dans des solutions fractales; sa thèse, écrite avant que ce sujet ne soit devenu à la mode, a été un travail de pionnier. Plus récemment, il a lancé une action tout à fait nouvelle de mécanique des fondus; avec Rajichenbach, ils ont fait plusieurs découvertes remarquables sur les instabilités de fondus en vibration. Ici encore, Evesque est un pionnier. Depuis quelques mois, après les publications de ce groupe, l'activité internationale croît très vite.

Evesque est un animateur exceptionnel, avec une excellente culture théorique, et un sens des expériences simples et légères. Pour les secteurs de la physique de la matière condensée que je parviens à suivre, je le classerais en tête des expérimentateurs de sa génération.

L'oeuvre d'Evesque se distingue par le fait qu'elle touche à la théorie comme à l'expérience; et aussi par sa grande diversité : 1) débuts dans les semi-conducteurs, avec une motivation (recherche d'un matériau laser avec certaines propriétés) qui n'est pas toujours aussi évidente dans la recherche sur les semi-conducteurs. 2) diffusion d'excitations. 3) fractals. 4) étude théorique de la technique expérimentale du réseau transitoire (il s'agit de réseaux d'excitations engendrés par irradiation par 2 faisceaux lumineux formant interférences). 5) physique du tas de sable...
Notoriété internationale : 13 mentions au *citation index* de 1987. Plusieurs conférences invitées depuis 1985.

Articles de vulgarisation et de synthèse, d'une clarté remarquable. La physique du tas de sable n'est pas sans embûches inattendues. L'une des découvertes mentionnées par De Gennes est probablement celle-ci : si on met du sable dans une boîte plate verticale et qu'on la fait vibrer verticalement, il se forme au delà d'une certaine amplitude un courant de convection; les grains de sable grimpent le long d'une des parois verticales, de sorte que la surface du sable se met en pente; les grains de sable qui dévalent cette pente ferment le circuit de convection. P.E. indique que cette "découverte" a fait l'objet de 2 publications dont une *Physical Review Letter*, dont les arbitres passent pour être infailibles. Malheureusement, ni P. Evesque, ni l'arbitre ne semblent avoir eu connaissance du Numéro de septembre 1982 de *Scientific American* : il y était expliqué dans la rubrique *The amateur scientist* comment on peut réaliser une instabilité de convection analogue (avec, il est vrai, des conditions aux limites différentes et des formes un peu différentes). Une théorie phénoménologique de ce phénomène qui semble avoir été découvert par Faraday en 1831 a été ébauchée par Savage (*J. Fluid Mech.* 194, 457, 1988). P. Evesque est l'un des plus jeunes candidats au recrutement comme DR2. Il deviendra l'un des meilleurs dans peu d'années, dès qu'auront été élucidées les répercussions que peut avoir sur son programme de recherches la mésaventure évoquée plus haut.

Annexe 10:

Attestation bizarre présente dans mon dossier cnrs.



Laboratoire des matériaux et des structures du génie civil
Unité Mixte de Recherche 113

MS

RIVE L
17 DEC 1990
TON MPB

Madame Jacqueline
Directeur Scientifique Adjoint
Département Mathématiques et
Physique de Base
15, quai Anatole France
75700 PARIS

S-07

Paris le: 14 Décembre 1990

Madame la Directrice,

Votre lettre du 23 novembre 1990 m'annonce qu'après avis favorable de la Section 07 du Comité National de la Recherche Scientifique, vous avez accordé un stage à M. Pierre Evesque à l'UMR 113.

Cette unité n'a pas été saisie d'une demande de stage par M. Pierre Evesque. Pour éviter les difficultés liées à une régularisation et dans un souci de bonnes relations, nous proposons que l'affectation à ce chercheur d'un bureau, de moyens et de matériels par le Laboratoire Central des Ponts et Chaussées soit prolongée du 1er décembre 1990 au 31 janvier 1991.

A cette date, conformément à votre décision et à celle du 16 octobre 1990 du Directeur Scientifique du LCPC ne prolongeant pas le séjour de M. Evesque au LCPC, le stage de M. Pierre Evesque à l'UMR 113 prendra fin.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments distingués.

M.
Directeur de l'UMR 113

Copie à : M. le Directeur du LCPC
M. le Directeur du Département Sciences
Physique pour l'Ingénieur
M. le Directeur Scientifique du LCPC.

Annexe 11:

Compléments d'information :

Demande de renseignements spécifiques, demandées par le médecin du travail lors de la consultation du 17/10/2012, 16h.

1) Mes thérapeutes :

Docteur JF [redacted], Châtenay-Malabry, médecin
Dr [redacted] cardiologue, Marie Lannelongue
Dr Cécile [redacted], neurologue, Boulogne Billancourt
Mme [redacted] orthophoniste, Massy
Mme [redacted] kinésithérapeute, Châtenay-Malabry
Mme [redacted], orthoptiste (3 séances / sem pendant 2ans + 2 séances/semaine pendant 1 an ; en congé thérapeutique)
Dr [redacted] Fontenay-aux Roses

2) A vérifier dans mon dossier médical:

- 1) certificat du Dr. [redacted] (2010)
- 1bis) Certificat du Dr [redacted] (2011-2012)
- 2) Plainte sur le comportement anormal du laboratoire au Dr Evelyne [redacted] (DR5), (cas [redacted], cas JM [redacted], + 3 suicides dans les années 80) dec 2011-Mars 2012
- 3) Discussion avec Dr [redacted] et Dr [redacted] sur le cas F. [redacted]
- 4) Lettres de la demande d'éclaircissement de la gestion de F. [redacted]. Sept 2012

3) A mentionner :

- **Mentionner: le labo fait passer le film du Palais de la découverte (film 2008), le film est passé en version muette** dans la salle café du labo (depuis Oct.2012), en version normale depuis le 24/10/2012 ; avant Sept 2012, ce film n'était pas projeté, je n'existais pas. Merci au médecin du travail de garder ces informations pour lui.
- **Le nouveau Référencement (2012) des problèmes de sécurité exclu les manips vib-granulaire.** On ne trouve pas référencer de problèmes spécifiques de sécurité sur nos manips vibrations comme si ces manips n'existaient pas (ou absence de risque, je n'ai pas été consulté, ni F. [redacted])
- Malgré mes demandes répétées au DirLab puis au CL : **absence de modifications des responsables de salles et de manip** (2007-2012), même après demande express au médecin du travail, puis notification au CHS, à l'Ing Sec CNRS...; puis lettre RAR au Délégué et au Dir. ECP . Ceci a engendré sur la santé de F. [redacted] et sur la mienne (voir mail et visite med.Travail. janvier 2010).
- **demander au médecin du travail de faire un audit/ bilan hygiène-sécurité** à partir des dossiers de gestion du laboratoire (soit pv des CL et cahier HS) et conclure... => On trouvera peu de mention; c'est la preuve que peu est marqué et que le bilan est faussé, cf. différents problèmes.
- **Problème de fabrication de mes montages par l'atelier** (2006-Juill 2010: voir les pv du CL et les lettres RAR (CL 2008-2009), mon arrangement spécifique avec la Chine m'a permis de palier ce dysfonctionnement: fabrication à la demande en 2 j. Résolution de ce problème entre juin- Sept 2010: fabrication cellule YP par Philippe (Juin-Juill 2010), puis Gilbert [redacted] (Sept 2010). Depuis plus de problème pour Gilbert; reste pb pour Philippe..

- **Occupation de ma salle** par Ph. [redacted] au 2-3 janvier 2010, sans prévenir; il est resté 2 mois puis a abandonné dans la salle, avec la presse qu'il n'a pas pu utilisée. Pb FDouit: => envoi en consultation médecine travail
- **occupation de mes salles de manip « vib » par des encombrants** (déc 2011-janv 2012, au départ de YP [redacted]), puis Juin 2012.
- **Déménagement de cette presse a pris 2 mois** (Oct.2011- Janv. 2012), tergiversation... (ceci est apparu lors des tractations de changement de bureau de F. [redacted], de moi, et de la salle de manip,..) de Juil-2011-2012. Resultat: la presse est partie (janv2012), F. [redacted] a déménagé (à peu près Mai 2012)
- **Refus d'entretien de mon bureau** pour changer les ampoules (Janvier-Juin 2010, puis Juin 2012 où j'ai demandé aux services Techniques communs de l'Ecole).
- **Refus d'entretien de salle de Manip** : pas de nettoyage (depuis 2009); j'ai nettoyé partiellement la salle de manip devant les élèves de master en visite
- **Volonté de me faire changer de bureau (Juill2011-2012)**: une aile du labo devait être transféré, ce qui a été réalisé en Nov 2012 ; (début de l'histoire : janvier –Juin 2011); je ne devais pas être concerné, ... Après le 15/7/2011, on vient me voir pour parlementer le déménagement de F.Douit et le mien. F. Douit est parti en vacances. Attendons Septembre. 20 Aout mail urgent... On veut me faire déménager en Nov 2012, Puis on prépare mon déménagement sans presque me le dire pour les vacances de Noël-> intervention dans les deux cas du médecin du travail. Intérêt de la position de mon bureau : (1) il est près de (i) celui de D. [redacted], dir Département Méca, (ii) de celui des informaticiens (AS [redacted]) qui m'aident dans mon problème de contrôle, et m'encouragent, (iii) proche de celui de D. [redacted] ancien dir lab. => Les abus peuvent être contrôlés. Nouvelle demande de déménagement vers 20-26 Sept 2012. Cette dernière demande m'a fait redemander une discussion avec le médecin du travail. Cette dernière est partie sans prévenir, sans avoir notifié un certain nombre d'accord..... => Ma demande et celle de F. [redacted].
- **Refus de signer l'accord de confidentialité proposé par FCB**. (Cet accord a été proposé par FCB le 19 Sept 2012, montré pour accord à CRSA, envoyé au dir lab pour accord le 19//10/12). Il a été contesté par C. Simon, envoyée vers moi par le dir Lab, qui a proposé une autre version (24/10/12) sans possibilité de correction et d'amendement. Connaissant les conditions demandées par FCB, l'amendement de l'accord de confidentialité aurait pu être menée à bien par une personne qualifiée (évidemment je ne suis pas qualifié pour cela). Ceci a été refusé par le dir lab. (voir mail) qui voulait signer l'accord de base. J'ai montré ma volonté de signer le projet de travail et d'étude en rédigeant les parties techniques et de coût, qui ont été acceptées (envoi le 9/10/2012, acceptation le 10/10/2012). Entre temps j'ai notifié à FCB le problème de l'accord de confidentialité; FCB m'a demandé instamment de faire mon possible (voir Annexe 5). J'ai envoyé au DirLab ce mail le jour même de sa réception (il ne pouvait donc pas ne pas être au courant de l'état actuel du contrat). Ce contrat m'intéresse, car (i) le thème fait partie de mes préoccupations scientifiques actuelles et (ii) qu'il demande le renoncement à publication de nos résultats, condition que je trouve nécessaire et pertinente dans mon cas car je n'admets pas le laxisme du cnrs et du laboratoire à défendre mes intérêts et mes résultats et plus généralement la déontologie scientifique. Au contraire le Dir.Lab essaie de faire croire que je refuse la coopération avec FCB. (voir annexe sur le contrat FCB)
- Je propose **que mon bureau serve de centre de réunion pour mes entretiens avec le Dir Lab et C.** [redacted], je demande aussi qu'il soit équipé d'un système de video

surveillance pour mesurer le bruit, et les arguments échangés... Car j'ai constaté des dérives dans l'argumentaire penchant vers une difficulté de dialogue : J'ai profondément appris à mieux me contrôler, surtout lorsque l'on m'aide en me tapant sur le mur ou sur l'épaule... et je pense que les affirmations de mon directeur devraient permettre de constater cet état de fait, plutôt que d'affirmer le contraire.

J'ai eu le droit à bon nombre d'exercice "thérapeutique" via le téléphone et les discussions avec le gestionnaire CNES sur la déontologie...

- Je constate en effet que le conseil de labo se permet de me mettre en cause (voir mon cas), refuse de mettre en cause le dir lab... J'ai pourtant montré mon certificat médical (Dr) qui explique mon cas à plusieurs reprises. J'ai demandé que mes interventions soient lues (refus) soient notés (refus) ; j'ai proposé que ma prise de parole puisse être contrôlée par un collègue du conseil en me tapant sur l'épaule ; cela m'a été souvent refusé. Il est intolérable qu'on refuse le débat dans un laboratoire du CNRS ; c'est une mauvaise formation pour les jeunes en thèse... Il n'y a pas de **débat contradictoire** (voir les accusations du Dir au CL). Il n'y a pas de possibilité de réponse ; on impose de dire de fausses vérités....

PV du CL sont partiels, mes demandes de modifications sont rejetées.

- Le DirLab ne m'a pas convoqué pour parler de la **mention V du CL du 3/9/2012** en présence de représentant syndicaux.
- J'ai montré ce certificat du Dr plusieurs fois, dans la salle café, etc. Certains anciens directeurs contestent qu'ils en ont pris connaissance.
- **Pb de maladie chronique** : Je suis en congé thérapeutique d'orthoptiste (après 2ans passés avec 3 RDV/semaines), en rééducation orthophoniste 2 puis 1 RDV/semaine de 2009 à 2012) puis maintenant 1/2RDV par semaine (Sept 2012) ; je suis suivi par un neurologue, et un cardiologue (de Marie Lannelongue depuis un infarctus et un AVC en 2009).
- Cela n'a pas empêché des discussions **intransigeante du CNES et du dir Lab sur des problèmes de refus d'application d'une déontologie correcte**, prônée par l'Europe, l'Acad Sc. Américaine, et théoriquement par le CNRS et l'enseignement supérieur).
- A un moment, les documents Power Point de présentation du labo me considérait totalement isolé => volonté de me marginaliser. J'ai aussi surpris l'existence d'un certain nombre de réunions dont je n'étais pas informé, ni convoqué (réunion sols (2007_2009). Maintenant je me marginalise (voir les pv où l'on m'interdit le droit à la parole et où on m'accuse d'être indiscipliné.... Mais je tiens à participer à la gestion du laboratoire pour éviter un certain nombre de ce que je crois être des abus.

Ce qui me pousse à rester :

La pluridisciplinarité est toujours/très souvent mal vécue quand elle est efficace : on doit s'adapter à des collègues d'origine culturelle différente à réaction différente... On doit montrer son efficacité, ce qui n'est pas agréable car elle est forcément liée à une remise en cause. Je ne pense pas que je serai plus heureux ailleurs. Les médecins ont voulu me rejeter, et ont souvent refusé de m'écouter.

Au sein des mécaniciens, j'ai une logique différente qu'ils acceptent tant que leur pouvoir n'est pas remis en cause. Je ne cherche pas à prendre le pouvoir mais à les éduquer pour qu'ils se servent utilement de mon savoir et de mes résultats. J'essaie de faire de même avec mes collègues médecins.

Dans mes laboratoires précédents, les physiciens expérimentateurs me voyaient comme un théoricien, les bons théoriciens comme un expérimentateur. Etienne Guyon m'a traité de chimiste (ce que je ne renie pas)... Il faut être ailleurs pour exister en recherche. Mon problème essentiel : je ne comprends que les choses simples donc faciles à s'approprier... C'est un tort. Encore aujourd'hui "je suis tombé sur un bec, le cas d'une erreur bête validée depuis 15-20ans" et je peux l'expliquer et démontrer à tout le monde que le traitement des simulations et des expériences sur les gaz granulaires est erroné depuis vingt ans, et tout le monde peut comprendre. Comment cela peut-il arriver : c'est la magie de la science : elle ne fait que des choses simples !! Celui qui ne le comprend pas ne peut être scientifique et ne peut acquérir la culture scientifique. Mais comprendre que l'on s'est trompé est difficile à admettre. C'est pourquoi les vieux chercheurs deviennent souvent des administratifs, avec une fausse rigueur qui accepte tous les aménagements.

- Le labo possède de nombreux matériels et des locaux qui me permettent de travailler. Je n'ai pas de perte de temps de transport, ni pour des discussions inutiles (!?). Malgré cela je constate qu'on est de plus en plus pris par l'administration et les tâches inutiles.
- M. (Acad Sc.) prend ma défense; j'en ai une nouvelle preuve (e-mail du 20/10/2012) ; quelles seront les retombées. (voir Annexe 8)

A compléter avec les idées:

Débat truqué par la direction du labo => mise à l'écart, et pas d'aide du cnrs

J'ai fait des propositions pour améliorer la technique discussion (refus total); refus de prendre en compte les améliorations.

Le problème de "discussion difficile avec moi" n'arrive que quand il est presque résolu (grâce à l'orthophonie) => qu'est ce que cela cache de la part de mes détracteurs?

Mon financement expérimental ne provient que de contrats depuis 1992 (Pont-à-Mousson, Ministère, ESA,... , CNES).

Refus d'aide à la discussion (pourrait-on me donner accès à un conseiller, ...)

Refus d'accepter les expertises et examens médicaux.

En prenant langue avec le syndicalisme, je m'aperçois que les syndicalistes ont de temps en temps des problèmes de ce type aussi avec l'administration (cf. CRMD); mais ils se tirent eux-mêmes des guêpiers administratifs, avec des promotions, et laissent leurs collègues non syndicalistes sur le carreau (CRMD,)

Problèmes en cours : CADA et convention ecp-cnrs-umr, sécurité des salles et manips, commande et facture matériel Semi-lourd 2011, Management

Pb déontologie général: experts et Reviewing en médecine: 2 cas

Cas du médicament Médiator: on reproche au médecin ayant signalé le pb de ne pas l'avoir fait "suffisamment" clairement

Les éditeurs de revues médicales font la chasse, seuls, aux articles faux (que personne ne dénonce pour cause d'H factor, la cocaïne du scientifique).

Le but d'un article est de discuter un point litigieux sous étude. La probabilité d'erreur est donc grande. Il faudrait plutôt mesurer les arrêts de discussions pour connaître les avancées. C'est donc une **autre mesure** qu'il faudrait lier à la valeur scientifique". On met là le point sur une erreur de méthode d'évaluation "très simple "mais assez ancienne" plus vieille probablement que 40 ans".

Mon handicap se résorbe, en partie grâce à un entraînement dur et intensif, imposé par mon univers de travail (manager CNES, directeur de labo, président de section CNRS 5 (2000-2004, et (...)). M. , JN , J. , mme , les HFD du CNRS et de l'ECP peuvent témoigner de ma volonté de témoigner, de me faire comprendre et de l'amélioration de mes performances oratoires.

Liste des problèmes avec le Délégué:

- Définition du cadre de gestion de F. [] accord avec Médecin du travail. Mon mail et celui de F. []
- Le Del Rég DR5 n'a pas fait pour palier le pb de l'accord de confidentialité FCB (Sept –Oct 2012).
- Refus d'inciter au dialogue avec le directeur;
- Refus de s'interposer sur le CL, de réguler le dysfonctionnement (le pv du CL du 3/9/12 n'est pas un jugement, c'est une accusation sans preuve... On me refuse le droit à la défense; Le dir Lab refuse la nécessité d'un CL en demandant mon écart, qui est pourtant un droit lié à ma fonction.
- Refus de me proposer un médiateur
- Refus d'aide pour sauver mon contrat CNES 2010
- Volonté de me faire du tort: convocation par la DRH Meudon, devant témoin....
- Refus de valider et/ou de faire valider mes résultats scientifiques

- Le cnrs n'a fourni aucune manip, aucun budget de fonctionnement. (qui provient des fonds extérieurs (contrat PAM, contrat ministère, contrat ESA, puis cnes, TT VIP Gran)
- Jugement de [] (1989), que je qualifierait de régime déontologique "exceptionnel",
- changement des modalités de concours en milieu de concours (1992)
- Refus d'aider à la pluridisciplinarité.

Problème de l'invitation de Mme [] (Oct 2011): avant les vacances 2011, l'ECP a choisi une mauvaise filière (mauvais HFD) pour valider l'invitation ecp de M. [] ; je rattrape le coup et ré-adresse le dossier au bon HFD (celui de ECP et non celui du CNRS). => Avant les vacances, le HFD de l'ECP me téléphone à mon bureau => discussion et décision= ok ; en Sept. 2011, l'accord du HFD n'"est pas arrivé"; je mentionne la discussion quelques jours avant l'arrivée de M. [] , et tout s'arrange de justesse.

Liste des Problèmes avec le Directeur de labo:

- Refus de donner copie de la convention de gestion CNRS-ECP de l'umr 8579
- Fausse indication sur accord de confidentialité du cnrs (FCB).
- Refus de signer l'accord de confidentialité proposé par FCB
- Occupation des salles de manip (Dec 2011-Janvier 2012) par des encombrants puis Juin 2012
- Refus de déplacer la presse (Nov 2011-Janvier 2012)
- Refus de constater mes difficultés d'élocution. Ils en rajoutent (20009-2013)
- Refus d'aider à la gestion ...(2008-2012)
- Refus de valider et/ou de faire valider mes résultats scientifiques
- Refus d'acter les problèmes déontologiques rencontrés.
- Au contraire le Directeur du laboratoire en rajoute.
- Harcèlement de F. [] (2006-2012) : cause= ordre inefficace, inconséquent...
- Refus de changement d'ampoules de mon bureau
- Refus de faire le nettoyage des pièces de manip
- Refus de donner mes comptes cnrs et CRSA

Seul achat manip ECP: Achat en 2000-3 de matériel de vibration (vibreur , accéléromètre, US)

Pas d'achat de matériel via CNRS

Après Biarez plus d'aide et beaucoup d'ennuis, surtout après le départ de

Liaison S -Ph. . Inefficacité de la gestion de S. []: thèse de Emmanuelle sur le mélange: thèse "belle mais inutile" : il faut racler vpour mélanger..